

**Point de contact national français
chargé du suivi des principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales**

SAISINE POUR AVIS « RANA PLAZA »

7 août 2013

Communiqué d'étape sur la saisine « Rana Plaza »

Suite à l'effondrement au Bangladesh, le 24 avril 2013 de l'immeuble du « Rana Plaza » abritant des usines textiles, la ministre du Commerce Extérieur, Mme Nicole Bricq, a saisi le 17 mai 2013, le Point de Contact National (PCN) français afin **qu'il examine l'application des Principes directeurs de l'OCDE dans la chaîne d'approvisionnement du secteur textile.**ⁱ

Le PCN a pour mission de préciser quelle est la **portée de la notion de « relation d'affaires »** de l'entreprise multinationale ou du donneur d'ordres à travers la chaîne d'approvisionnement. En outre, il doit mettre en lumière les **mesures de diligence raisonnable** nécessaires afin d'identifier, prévenir et réparer les incidences négatives liées aux activités des entreprises, en particulier en matière de sécurité, de conditions de travail et de droit syndical.

Afin de répondre à la saisine, le PCN a élaboré un programme de travail comportant des **consultations aussi larges que possible des parties prenantes concernées** : entreprises multinationales et fédérations professionnelles, syndicats, organisations non gouvernementales, organisations internationales (OIT et OCDE), universitaires, juristes et spécialistes de RSE, cabinets d'audits et agences de notation extra financière. Les auditions ont d'ores et déjà débuté, les premières ayant eu lieu les 2 et 11 juillet. Le programme des auditions reprendra à la rentrée, début septembre, et se poursuivra jusqu'en fin octobre.

Ces travaux visent à établir une cartographie des chaînes d'approvisionnement dans la filière textile, appréhendées dans leur globalité et leur complexité. Une meilleure connaissance de ces processus doit permettre au PCN de définir la portée et l'étendue de la responsabilité des donneurs d'ordres, dans leurs relations d'affaires, au-delà des relations contractuelles de premier rang. La chaîne de valeur est en effet caractérisée par la pluralité et l'enchevêtrement des acteurs et intermédiaires. Dans ce cadre, le PCN examine le contenu et la pertinence des dispositifs de gestion du risque mis en place par les entreprises et les modalités qu'elles mettent en œuvre pour s'assurer du respect des principes directeurs. Une attention particulière est portée au phénomène de la sous-traitance dissimulée et aux instruments permettant de la prévenir et de la déceler.

A l'issue de ces consultations, le PCN publiera sur son site internet un rapport présentant des recommandations opérationnelles mettant en lumière des pratiques réalistes et satisfaisantes, notamment en matière d'identification et prévention des risques, de méthodes et contenus des audits, et de réparation des incidences négatives. Elles viseront à aider les entreprises multinationales françaises à mettre en œuvre concrètement les Principes directeurs de l'OCDE. Cette démarche sera accomplie en liaison

avec d'autres PCN et avec le Comité de l'investissement de l'OCDE, de manière à s'assurer d'une cohérence des réflexions et des travaux.

https://www.tresor.economie.gouv.fr/3623_le-point-de-contact-national-pcn

pointdecontactnational-france@dgtresor.gouv.fr

ⁱ <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/386314>